

Ferme éolienne de Grimault

Le projet est situé sur les communes de Grimault et de Noyers



Projet de 5 éoliennes
d'une puissance unitaire
de 4,5 à 5,9 MW



A plus de 1km de
toutes les habitations
(hormis celle de
Champ Merlin à 640m)



Recettes fiscales :
Au minimum 194 000 €/an
pour le territoire
(communes, EPCI et
département)



Hauteur en bout de pale : 201,5 à 207,5 m
Hauteur du moyeu : 120 à 126 m

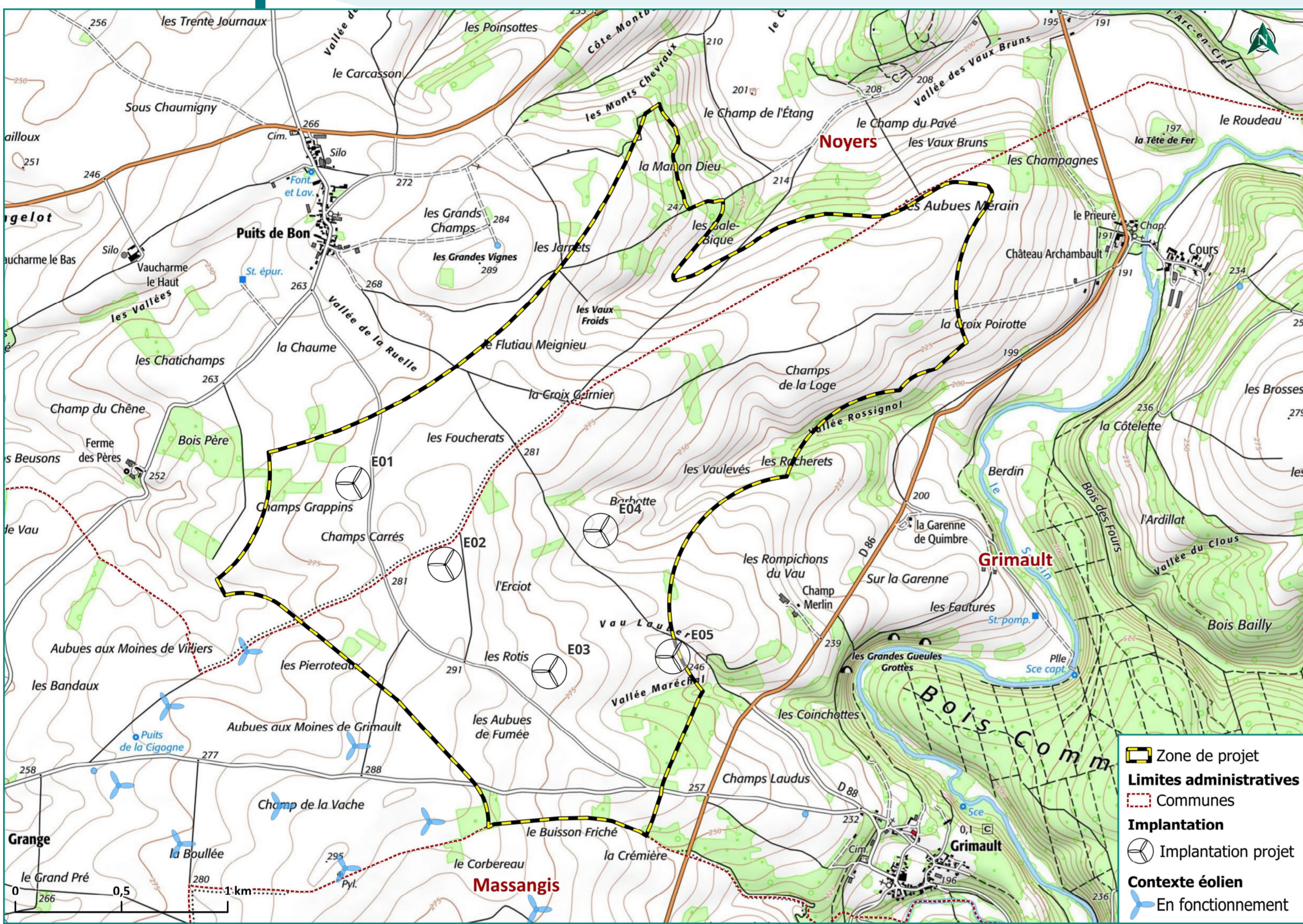


Production électrique
estimée pour 5 éoliennes :
56 GWh/an
Equivalent consommation
annuelle de 25 000
personnes



Opération Réduction Facture
Electricité
Aide financière annuelle d'environ
100€ pour les résidences
principales proches du parc éolien

Implantation finale - 5 éoliennes



Les résultats des études et les échanges réalisés lors de l'exposition précédente ont permis de choisir la meilleure implantation pour le projet.

La variante sélectionnée a été optimisée en supprimant l'éolienne la plus au nord, s'éloignant ainsi du village de Noyers.

Cette suppression permet de réduire l'impact paysager et d'éviter un secteur à enjeu important pour l'avifaune.

L'implantation finale se compose donc de 5 éoliennes en continuité du parc existant de Joux-la-Ville :

- 4 éoliennes sur la commune de Grimault
- 1 éolienne sur la commune de Noyers

Aménagements en phase chantier



Opération Réduction Facture Électricité

Volkswind allouera annuellement la somme de 500 € par MW installé, afin de participer aux frais électriques des résidences principales situées soit sur la commune de Grimault, soit sur la commune de Noyers à moins de 2,25 km des éoliennes.

Dès la mise en service des éoliennes, chacune de ces résidences principales pourra solliciter cette aide pour le paiement de sa facture électrique. Cette aide financière annuelle est estimée à environ 100 € par foyer chaque année et durant toute la durée de vie du parc éolien.

